COMMUNE
Yvorne
MUNICIPALITÉ

DÉCISIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la Municipalité communique ci-dessous les **décisions d'intérêt général** qu'elle a prises au cours du quatrième trimestre de l'année 2025, étant précisé que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle a été amenée à traiter lors de ses séances.

Elle a en l'occurrence décidé :

⇒ de mettre au concours la poste de chef du Service de l'eau suite à la démission du titulaire actuel,

⇒ de ne plus réserver d'emplacement de stationnement du domaine public pour des manifestations publiques ou privées ayant lieu à la salle de la Couronne, en raison du nombre limité de places de parc dans le village,

⇒ d'engager, dans le cadre du budget courant, la rénovation d'un appartement inoccupé dans le bâtiment de la Souche,

⇒ de procéder au remplacement de l'horloge mère de l'église d'Yvorne à la suite de plusieurs dysfonctionnements survenus ces dernières semaines,

⇒ de commander un nouveau bassin lave-chaussures pour le terrain de football de Pré Nové,

⇒ de confier la gérance des bâtiments propriété de la commune à une nouvelle agence immobilière à compter du 1er janvier 2026,

⇒ de commander le remplacement des cellules réfrigérées de l'Auberge de la Couronne,

⇒ de valider la proposition de modification des statuts de l'Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et Pays-d'Enhaut (ARASAPE) telle que présentée par son comité, à l'exception de l'augmentation du plafond d'endettement qu'elle propose de maintenir à 2 millions de francs,

⇒ de commander la pose de nouveaux chéneaux à la buvette du FC Yvorne suite à un vol par effraction,

⇒ de rendre obligatoire, pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune, le suivi d'une formation en ligne mise à disposition par le Canton de Vaud portant sur la protection des données, le secret de fonction et la cybersécurité,

⇒ de prendre part à la traditionnelle opération de ramassage des déchets "Coup de balai" le samedi 21 mars 2026,

⇒ de commander, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, la mise à niveau de l'installation électrique du réservoir de Vers-Chenaux suite au contrôle périodique OIBT,

⇒ de procéder à la pose d'une borne hydrante supplémentaire au Camping du Lac Vernay, à proximité de la ligne CFF du Simplon,

⇒ de procéder à la rénovation partielle en urgence du chemin du Bachillon en prévision du chantier de mise en séparatif de Vers Morey,

⇒ d'avaliser la décision du Groupement forestier des Agittes (GFA) de contracter un emprunt de CHF 150'000.-- auprès du Fonds d'investissement forestier cantonal,

- ⇒ de commander la fourniture de tables et de poubelles pour améliorer les infrastructures du terrain de football de Pré Nové,
- ⇒ de commander la pose de filets à l'arrière des buts du terrain de football de Pré Nové,
- ⇒ de signer un contrat de droit administratif avec la Commune de Roche pour la mise à disposition d'un assistant de sécurité publique (ASP), en collaboration avec la Commune de Rennaz,
- ⇒ d'engager M. Pascal Nellen, domicilié Le Sépey, en qualité de chef du Service de l'eau / fontainier communal,
- ⇒ d'adjuger les différents mandats relatifs au projet de création d'une UAPE dans les locaux commerciaux du bâtiment de la Souche.

LA MUNICIPALITÉ

Yvorne, le 14 janvier 2026